

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 26/08/2025
Date publication : 08/09/2025
Secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Séance du 3 septembre 2025
Sous la présidence de M. Vincent NOE

Etaient présents les conseillers :

Mmes et MM. Alain ALBRECHT, CAMELOT Claire-Hélène, CROLET Céline, ESCHBACH Patrick, FAHRNER Stéphane, GILGER Rebecca, HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, NOACCO Damien, RIHN Matthieu , STOLL Michel, WEYHAUPT Loïc

Absents excusés : DOLLINGER Claude

Désignation du secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal du 2 juillet 2025.

1) Désignation coordonnateur communal :

Le Maire informe les conseillers que la commune de Kuttolsheim doit procéder au recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. Pour cela il convient de désigner un coordonnateur communal qui aura pour mission :

- De préparer la collecte
- D'encadrer les agents recenseurs
- D'être l'interlocuteur de l'INSEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner : **Mme ZIMMERMANN Vinciane**, rédacteur, au sein de la commune.

2) Recrutement et rémunération agent recenseur :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer des emplois d'agent recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collectes,

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

De la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- ➔ de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2026.

De fixer la rémunération d'un agent recenseur comme suit :

- ➔ **4,03 € par logement collecté**
- ➔ Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune
- ➔ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

3) Acte administratif SCHAFFNER – acquisition parcelle rue des créneaux :

M. le Maire, explique aux conseillers, qu'en 1998 lors de la création de la rue des Créneaux, M et Mme SCHAFFNER Paul, avaient cédé à la commune une partie de leur parcelle afin d'élargir la rue. Or cette cession n'a jamais été retranscrite au niveau du livre foncier et du cadastre.

Afin de régulariser la situation, il convient à la commune d'acquérir la dite parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ➔ décide d'acquérir la parcelle cadastré section 41 parcelle n°429 de 0,16 ares, issue du procès-verbal d'arpentage 327Z du géomètre GANGLOFF Emile en date du 02/07/1998, pour l'euro € symbolique.
- ➔ de procéder à l'acquisition de la parcelle par acte administratif
- ➔ autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition

4) Projet d'équipement de barrière thermique pour les fenêtres de l'école côté parking mairie :

Afin de réduire la chaleur dans les salles de classes en été, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la mise en place d'un film solaire au niveau des fenêtres de l'école qui donne sur le parking.

Il présente les devis suivants :

- Devis Windows protect de 4 776 € TTC
- Devis Hil de 3313, 20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de l'entreprise HIL d'un montant de 3313,20 € TTC

5) Gestion des incivilités – dépôts sauvages :

Après plusieurs cas de dépôts sauvages, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de mettre en place un forfait pour l'enlèvement des déchets afin de couvrir les frais de main d'œuvre et carburant lorsque l'auteur des faits est identifié.
- de fixer un tarif de 100€/h,

6) Divers :

Quelques dates à retenir :

14 septembre 2025	Marché aux puces
4 octobre 2025	Foulées roses à ITTENHEIM
11 octobre 2025	Fête de la bière
18 octobre 2025	Journée citoyenne
19 novembre 2025	Mise en place des sapins
22-23 novembre 2025	Mise en place des décorations de Noël
26 novembre 2025	Bétonnage du chemin vers Nordheim
20 décembre 2025	Fenêtre de l'Avent
25 janvier 2026	Repas des aînés

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

15 octobre 2025	Vincent
3 décembre 2025	Matthieu et Céline
21 janvier 2026	Myriam et Claire-Hélène
4 mars 2026	Alain et Damien

- **Information sur les travaux en cours :** SDEA, grotte et voirie.

- **Gestion de l'entretien du cimetière** : projet d'enherbement dans les allées mais pas entre les tombes.
- **Incivilité autour du Lac** : Un signalement pour incivilités autour du lac a été fait en mairie. Après enquête et discussion avec les riverains il en ressort qu'aucun acte grave n'a été constaté.
- **Projet d'implantation d'un distributeur de fruits et légumes** dans la commune
- **Arrêté chiens errants** : à la demande des locataires de la chasse communale, le maire a pris un arrêté pour stopper la divagation des chiens errants.
- **Panneaux directionnels** : réunion le 10 septembre 2025 pour recevoir les entreprises et commerces intéressés par la mise en place de ce type de panneaux.

Le Maire,
Vincent NOE

La secrétaire,
Rébecca GILGER

**ORDRE DU JOUR
MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025**

- 1) Désignation coordonnateur communal**
- 2) Recrutement et rémunération agent recenseur**
- 3) Acte administratif SCHAFFNER parcelle rue des créneaux**
- 4) Projet d'équipement de barrière thermique pour les fenêtres de l'école côté parking mairie**
- 5) Gestion des incivilités – dépôts sauvages**
- 6) Divers :**
 - Journée citoyenne d'automne**
 - Bétonnage du chemin vers Nordheim**
 - Information sur les travaux en cours : SDEA, grotte et voirie.**
 - Gestion de l'entretien du cimetière**
 - Incivilité autour du Lac**
 - Préparation des festivités de Noël**